

Annonces légales et officielles

sudouest-legalles.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté de communes du Val de l'Eyre



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative au projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Magne

Par arrêté en date du 1^{er} août 2019, par délégation de M^{me} la Présidente de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, M^{me} Christiane DORNION, 1^{ère} vice-présidente, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Magne. Les informations relatives au projet de révision du PLU peuvent être demandées par écrit à M^{me} le Maire de Saint-Magne, à l'adresse de la mairie, 12, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne. A cet effet, M^{me} Françoise DURAND-BAZALGETTE, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin, a été désignée par le Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2019 à 13 h 30 au 4 octobre 2019 à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier physique, dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU et les avis issus de la consultation des personnes publiques associées, seront disponibles et consultables sous format papier à la mairie de Saint-Magne, siège de l'enquête, 12, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 18 h 30, et également le samedi 21 septembre, de 9 h à 12 heures. Le dossier sera également consultable à partir du site internet de la mairie en suivant le lien sur le site <http://www.saint-magne.fr> ou à partir du registre électronique en suivant ce lien <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique sera également disponible en mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie susmentionnés.

M^{me} le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 2 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.
- Mardi 11 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.
- Mercredi 21 septembre 2019, de 9 h à 12 heures.
- Mercredi 23 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.
- Vendredi 4 octobre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Un registre numérique sera également accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-valdeleyre.fr> du 2 septembre 2019 à 13 h 30 au 4 octobre 2019 à 17 h. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie. Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre numérique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à l'issue de l'enquête, pendant un an à la mairie de Saint-Magne, sur le site de la mairie <http://www.saint-magne.fr> et sur le site de la Communauté de communes : <http://www.valdeleyre.fr> ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Le Conseil de communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme de Saint-Magne et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête.

Communauté de communes du Val de l'Eyre



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles

Par arrêté en date du 1^{er} août 2019 et par délégation de M^{me} la Présidente de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, M^{me} Christiane DORNION, 1^{ère} vice-présidente a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles.

Les informations relatives au projet de révision du POS valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) peuvent être demandées par écrit à M. le Maire de Salles, à l'adresse de la mairie, siège de l'enquête, hôtel de ville, 4 place de la Mairie, 33770 Salles. A cet effet, M. Christian MARCHAIS, cadre bancaire retraité, a été désigné par le Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2019 à 9 heures au 2 octobre 2019 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier physique d'enquête dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU l'avis rendu par l'autorité environnementale et les avis issus de la consultation des personnes publiques associées, seront disponibles et consultables sous format papier à la mairie de Salles, siège de l'enquête, hôtel de ville, 4, place de la Mairie, 33770 Salles, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 heures. Le dossier sera également consultable à partir du site internet de la mairie en suivant le lien sur le site <http://www.ville-de-salles.com> ou à partir du registre électronique en suivant ce lien <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique sera également disponible en mairie aux horaires habituels de la mairie sus-mentionnés.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les :
Lundi 2 septembre de 9 h à 12 heures ; samedi 14 septembre de 9 h à 12 heures ; mardi 17 septembre de 13 h 30 à 17 heures ; samedi 21 septembre de 9 h à 12 heures ; vendredi 27 septembre de 13 h 30 à 17 heures ; mercredi 2 octobre de 13 h 30 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Un registre numérique sera également accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-valdeleyre.fr> du 2 septembre 2019 à 9 heures au 2 octobre 2019 à 17 heures. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie. Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre numérique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à l'issue de l'enquête, pendant un an à la mairie de Salles, sur le site de la mairie <http://www.ville-de-salles.com> et sur le site de la Communauté de communes : <http://www.valdeleyre.fr> ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Le conseil de communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête.



Direction départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde
Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Mise en compatibilité du PLU de Gujan-Mestras et déclaration de projet pour la création d'un bassin de régulation des eaux

Une enquête publique est prescrite du samedi 3 août 2019 au lundi 2 septembre 2019 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gujan-Mestras et la déclaration de projet en vue de la création d'un bassin de régulation des eaux sur la crête de Camerame, sur la commune de Gujan-Mestras.

Le responsable du projet, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon SIBA 16, allée Corrigan, 33120 Arcachon, tél. 05 57 52 74 74. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Pendant l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de Gujan-Mestras aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet, des services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/rubriques « publications »](http://www.gironde.gouv.fr/rubriques/publications), « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur par mail à l'adresse suivante : oddm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Gujan-Mestras.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

Le commissaire-enquêteur M. Gérard CHARLES, officier général (2^e section), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Gujan-Mestras :

- lundi 5 août 2019 de 9 h à 12 heures ;
- jeudi 8 août 2019 de 14 h à 17 h 30 ;
- mercredi 21 août 2019 de 14 h à 17 h 30 ;
- lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h 30.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Gujan-Mestras et à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à la commune de Gujan-Mestras pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de la commune de Gujan-Mestras disposera d'un délai de 2 mois pour approuver la mise en compatibilité du PLU.

Dès la mise en compatibilité du PLU, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon adoptera la déclaration de projet.

Autres avis



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde
Service des procédures environnementales

ARRÊTÉ Doublets géothermiques basse température des lycées Alfred-Kastler et Victor-Louis sur les communes de Talence et de Pessac

Par arrêté du 26 juillet 2019 la préfète de la Gironde a autorisé l'exploitation, au profit du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex, du permis d'exploitation du doublets géothermiques basse température des lycées Alfred-Kastler et Victor-Louis sur les communes de Talence et de Pessac.

Il peut être pris connaissance du texte complet de l'arrêté auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine division Mines et après-mines, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, BP 55, 33090 Bordeaux. L'arrêté est également publié au recueil des actes administratifs sur le site internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf à 90 000 €

Mairie de Tayac

AVIS DE MARCHÉ Restauration de la toiture et façade de l'église Notre-Dame de Tayac

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Tayac, 597, route du Bois-de-la-Tour, 33570 Tayac.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : restauration de la toiture et façade de l'église Notre-Dame de Tayac.

Numéro de référence de l'objet : 2019001

Code CPV principal : 45000000

Type de procédure : Adaptée.

Durée du marché : 3 mois.

Date limite de réception des offres : le lundi 9 septembre 2019 à 12 heures.

Critères d'attribution et conditions de participation : Documents de marché : terrait DCE, correspondances et informations de dépôt : tél. 2019001, <https://demat-ampa.fr>

Procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux, <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 5 août 2019.



7 départements habilités : choisissez le vôtre !

Avocats, notaires, commissaires-priseurs, collectivités régionales, départementales et locales, professionnels du droit ou des entreprises, la diffusion dans la Presse Quotidienne Régionale apporte Transparence et efficacité à vos annonces.

www.sudouest-legalles.com



Une équipe spécialisée et réactive
contact: legalles@sudouest.fr

Experts comptables, avocats notaires, avocats
Vie des sociétés (liquidations, convocations, fusions, scissions...)
Vous devez publier des annonces légales ?
Nos annonces légales sont habilitées par la préfecture. Nos solutions journal et Internet vous garantissent une diffusion puissante

www.sudouest-legalles.com

Partagons plus que l'information

PANIQUE AU GRAND HÔTEL



18 €

ÉDITIONS SUD OUEST

BORDEAUX AVANT / APRÈS



20 €

ÉDITIONS SUD OUEST

PETIT ET GRAND GIBIER



29,90 €

ÉDITIONS SUD OUEST